ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

PROGRAMME DE FORMATION INTER

SCULPTURE ORNEMENTALE EN TAILLE DE PIERRE : DE L'ETUDE A LA RESTITUTION

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

Dans le cadre de leurs activités de restauration, de conservation ou de création en pierre, les professionnels de la taille de pierre peuvent être amenés à restituer des ornements anciens à partir de vestiges, de documents historiques ou de modèles existants.

Cette formation s'adresse aux professionnels souhaitant développer leurs compétences en sculpture ornementale et en restitution d'ornements en ronde-bosse. Elle permet d'acquérir une méthodologie complète, depuis l'identification et la recherche documentaire jusqu'à la réalisation de l'ornement dans la pierre.

L'intervention alterne des temps d'apports théoriques, d'observation, de recherche, de dessin et de mise en pratique. Les participants sont amenés à travailler à partir de cas concrets afin de comprendre les différentes étapes nécessaires à la conception puis à la réalisation d'un ornement.

L'objectif est de permettre aux professionnels de gagner en précision, en qualité et en efficacité, tout en développant leur confiance et leur maîtrise des techniques de sculpture appliquées à la taille de pierre.

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable.

Durée : 5 jour(s) (40 heures)
Public concerné : Tailleurs de pierre

1

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

1

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier et référencer un ornement en fonction de son style, de son époque et de son contexte architectural
- Nommer les différents types d'ornements avec le vocabulaire professionnel approprié
- Rechercher et sélectionner des modèles et sources documentaires fiables
- Observer et relever un ornement ancien en ronde-bosse
- Réaliser des croquis préparatoires et une épure à partir d'un modèle ou d'un vestige
- Représenter un ornement sous différents points de vue : face, profil et dessus
- Appliquer les cinq étapes du dessin et de la sculpture
- Choisir et utiliser les outils adaptés aux différentes étapes de la réalisation
- Réaliser les épannelages nécessaires à la construction du volume
- Transposer une épure sur la pierre
- Construire progressivement le volume et le modelé d'un ornement
- Réaliser les contours et les finitions
- Identifier les éventuelles corrections et effectuer les retouches nécessaires.

PROGRAMME DE FORMATION

1. Référencer l'ornement, son style et sa dénomination

La formation débute par une approche du contexte historique et stylistique des ornements étudiés.
Un rappel des principaux styles architecturaux permet de situer les différents types d'ornements et d'identifier les caractéristiques propres à chaque période.

Les participants apprennent à :

- Observer et analyser un ornement
- Identifier son style et ses caractéristiques
- Utiliser le vocabulaire spécifique à l'ornementation
- Rechercher des références pertinentes
- Comparer différentes sources
- Sélectionner des modèles fiables pour servir de base au travail de restitution.

La recherche documentaire pourra s'appuyer sur différents supports : ouvrages spécialisés, bases documentaires, ressources patrimoniales, ressources numériques et outils d'intelligence artificielle.

2. Relever un ornement ancien en ronde-bosse

À partir d'un élément existant, d'un vestige ou d'un modèle, les participants apprennent à observer et analyser la forme afin d'en comprendre :

- Les proportions
- Les axes
- Les volumes principaux
- Les différents plans
- Les creux et les reliefs
- Le modelé
- Les contours.

Des croquis préparatoires permettent de traduire progressivement l'observation en représentation graphique exploitable pour la réalisation.

3. Dessiner et réaliser l'épure

Les participants travaillent la représentation de l'ornement sous différents points de vue :

- Face
- Profil
- Dessus.

Ils apprennent à appliquer les cinq étapes fondamentales du dessin :

- Rechercher et définir la forme globale
- Positionner les axes et les proportions
- Placer les noirs
- Travailler les ombres afin de traduire le modelé
- Définir les contours.

L'épure constitue le lien entre l'observation, le dessin et la réalisation dans la pierre.

4. Passer du dessin à la sculpture

À partir de l'épure, les participants mettent en œuvre une méthode progressive de taille.

Étape 1 – Les épannelages
- Déterminer les volumes principaux et dégager la forme générale.

Étape 2 – Les axes
- Reporter sur la pierre les axes, repères et proportions nécessaires à la construction du volume.

Étape 3 – Les noirs et les ombres
- Positionner les creux et les parties profondes en travaillant la hiérarchie des valeurs

Étape 4 – Le modelé
- Construire progressivement les volumes, les plans et les transitions.

Étape 5 – Les contours et les finitions
- Préciser les contours, affiner les formes et réaliser les finitions nécessaires.

Une attention particulière est portée au choix et à l'utilisation des outils de sculpture en fonction des différentes étapes de réalisation.

LIVRABLES

Fiches pratiques / Photos des travaux/ Dessins/ Diapos des styles
Support de presentation

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

La formation est organisée de manière à alterner apports théoriques, démonstrations, exercices pratiques et temps de mise en application.

Elle peut être proposée en plusieurs phases afin de laisser aux participants un temps de pratique entre les

interventions du formateur.

Phase 1 – Théorie, recherche et dessin (2jours)
Phase 2 – Mise en pratique et sculpture (3jours)

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie notamment sur :

- Des apports théoriques illustrés
- Des supports iconographiques
- Des ouvrages et ressources documentaires
- Des recherches sur supports numériques
- Un ordinateur et un écran ou vidéoprojecteur
- Des démonstrations du formateur
- Des exercices de dessin et d'épure
- Des exercices pratiques de taille et de sculpture
- Les outils professionnels de taille de pierre et de sculpture
- Des corrections et conseils individualisés.

La pédagogie privilégie une approche concrète, progressive et participative, permettant aux stagiaires de relier en permanence les connaissances théoriques à leur mise en œuvre technique

Programme établi le 24/09/2026

3

ÉCHOBAT Développement | 1 rue du marché commun 44300 Nantes | 02 85 52 24 54 | 07 76 01 52 45 | formation@echobatdev.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52440830644 auprès du préfet de région des Pays de la Loire
SIRET : 839 662 814 00038 – TVA intracommunautaire : FR73839 662 814 – Code APE : 8559B

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	**SCULPTURE ORNEMENTALE EN TAILLE DE PIERRE : DE L'ETUDE A LA RESTITUTION**
Public concerné	Tailleurs de pierre
Lieu de la formation	49310 Lys-Haut-Layon
Dates et horaires	19-20-26/10 et 23-24/11/2026
Durée totale	5 jours (40 heures)
Pré-requis	Tailleurs
Type de formation	Présentiel
Tarif	**Tarif adhérent** au réseau ÉCHOBAT : 2700 € TTC (soit 2250 € HT) par participant La formation peut se mettre en place à partir de 2 inscrits.
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.
Intervenant·e·s :	Frédérique WEYGAND
Matériel à prévoir	Matériel de sculpture
Évaluation des acquis de la formation	Évaluation individuelle en auto-positionnement à l'entrée et à l'issue de la formation Évaluation formative sur les compétences acquises, les techniques utilisées et sur la compréhension des enjeux. Remise d'une attestation à la fin de la formation.
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr

4

4

Nom de l'entreprise			
Adresse			
Code Postal		**Ville**	
Adresse mail		**Tél.**	

Stagiaires			Mail	Statut (Gérant (G) Salarié (S) Autre (A))	Nom de l'OPCO	Tarif	
Nom	**Prénom**	**Date de naissance**				**HT**	**TTC**
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
						€	€
					TOTAL TTC à régler		**€**

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date : ……/……/…… **Signature et cachet :**

ÉCHOBAT DÉVELOPPEMENT
ORGANISME DE FORMATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOCONSTRUCTION SOLIDAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application
Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.
Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels
Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.
Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).
A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation
L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.
Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.
L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement
Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.
Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.
L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.
En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation
L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.
L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'évènements fortuits ou de force majeure.
L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client
Formation programmée par l'Organisme de formation
Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes - formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.
En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.
Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client
Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.
Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle
Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés
Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.
Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences
Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.
Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.

5